

**COMPTE-RENDU  
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Attignat, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 18 septembre 2013

**PRÉSENTS** : M. GOYARD - R. GUILLERMIN - N. AUTUORO - M. BOUZIDI - J. BUATHIER - C. NOUREUX - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - J.P. FROMONT - JL. PICARD - P. THETE - C. DUBOIS - D. BEREZIAT - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - JF. GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. TOLFA - JP. ROCHE - C. BREVET - P. LAUBRIAT - L. GUILLEMOT - P. MARMONT - N. BENONNIER - C. PICARD - D. LIEBAUD - JL. JACQUET - G. LACOSTE - C. FOURNIER

**EXCUSÉS** : JL. PELTIER - A. GAYDON

**ABSENTS** : JP. LUCIANI - R. LONGERON

Secrétaire de séance : M. GOYARD

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 36 ; Votants : 36

Martial Goyard, maire d'Attignat, accueille les membres du Conseil de Communauté, à la résidence Clair Matin. Ce bâtiment de 24 logements a été construit par la Semcoda pour des personnes retraitées, il a été inauguré le 6 septembre dernier. Dans son enceinte une salle de réunion a été financée par la commune.

Parmi les dernières réalisations. Les huisseries du château de Salvart ont été reprises, des ralentisseurs / plateaux ont été aménagés dans le périmètre des écoles, la charpente du clocher a été refaite. La propriété Giroud (8 000 m<sup>2</sup> à la sortie d'Attignat en direction de Bourg-en-Bresse) a été acquise par l'EPFL pour le compte de la commune. La commune prévoit au centre village, la réfection du réseau d'assainissement et la réhabilitation de l'ancienne supérette ainsi que deux logements attenants, des bâtiments seront démolis afin de créer une place et y installer des commerces : une boulangerie, une supérette de 250 m<sup>2</sup> ainsi que la pizzeria trop à l'étroit dans ses locaux actuels.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 23 JUILLET 2013**

Le Conseil approuve le compte-rendu du dernier conseil à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 10 SEPTEMBRE 2013 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008**

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

**SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 24 AVRIL 2012**

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de communauté.

## FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### I. Tableau des emplois

#### ✓ Modification d'emploi

Il est proposé de modifier l'emploi de gardiennage et entretien des locaux de l'espace Salvart sur la Commune d'Attignat à temps complet en un emploi d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 31h30 ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques. (*Adopté, unanimité*)

#### ✓ Majoration d'horaire

Suite à la modification des rythmes scolaires dans les communes de Jayat, Malafretaz et Montrevel-en-Bresse, un agent de la commune de Malafretaz effectuera davantage d'heures pour le compte du SIVOM. Le temps qu'il consacrait actuellement à l'entretien de locaux communaux sera confié à un autre agent. Il est proposé de majorer la durée hebdomadaire d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent de 8/35<sup>ème</sup> à 11/35<sup>ème</sup>. (*Adopté, unanimité*)

### II. Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

Les collectivités et établissements doivent disposer pour leurs agents, fonctionnaires et agents non titulaires, d'un service de médecine préventive

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1991, notre Etablissement adhère au service de santé au travail de l'Ain. Toutefois, le centre de gestion de l'Ain a maintenant mis en place un tel service.

Une adhésion à ce nouveau service offrirait les avantages suivants :

- la cotisation annuelle forfaitaire est fixée pour l'année 2013 à 55 euros par agent contre une cotisation actuelle comprise entre 77 et 92 euros par agent,
- l'ensemble des agents pourra être suivi par le même médecin, alors qu'aujourd'hui trois médecins reçoivent les agents selon leur lieu de travail.

En revanche, le médecin serait présent un jour par mois à Montrevel en Bresse, ce qui obligera les agents à se déplacer sur Péronnas, pour les visites autres que les visites systématiques (visites de reprise par exemple).

Enfin, il appartient à la collectivité de mettre à disposition les locaux nécessaires. Une réflexion est actuellement en cours en vue d'une possible mutualisation d'une salle de consultation et d'un bureau avec l'EHPAD à Montrevel en Bresse.

Il est proposé d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et de résilier notre adhésion au service de santé au travail de l'Ain. (*Adopté, unanimité*)

### III. Fiscalité directe locale

Les décisions de modification des dispositions en matière d'imposition fiscale (exonérations, abattements) doivent être prises avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les abattements de taxe d'habitation sont calculés à partir de la valeur locative moyenne intercommunale sur la base de la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 1989. Ils sont les suivants :

- Abattement pour charges de famille
  - \*pour chacune des 2 premières personnes à charge : 15%
  - \*à partir de la 3<sup>ème</sup> personne à charge : 20%
- Abattement général à la base : 10%.

Il est proposé de conserver ce régime d'abattement à la Communauté de communes. (*Adopté, unanimité*)

### IV. Décision modificative n°4 (DM)

Au budget principal, en section de fonctionnement, une subvention de 3 000 € est attribuée à Bresse Tonic Foot pour financer les déplacements des joueurs U15 sur la Région, l'équipe ayant atteint un niveau supérieur. La DM est équilibrée par l'encaissement d'indemnités journalières non prévues au budget primitif.

Au budget de la DIE, en section d'investissement, une somme de 315 000€ est inscrite pour l'acquisition d'un camion de collecte des ordures ménagères et une balayeuse. Pour financer ces acquisitions, un prélèvement de 69 192.70€ est effectué de la section de fonctionnement de ce budget, pour inscription en section d'investissement en complément de l'excédent de 245 807.30€ affiché par la section. (*Adopté, unanimité*)

## AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ

### I. Action parentalité / signature d'une convention avec le Conseil Général

Les puéricultrices à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité au Conseil Général ont fait part à la Communauté de Communes de l'action qu'elles souhaitent conduire sur le canton.

Afin d'apporter une aide aux parents, elles proposent d'organiser sur le territoire :

- des soirées conférences avec un intervenant extérieur, ouvertes au grand public,
- des ateliers pratiques et un espace de rencontre parent / enfant de moins de 3 ans.

Participeront à ces rencontres des professionnels, elles ont sollicité la CAF, l'ADMR, l'AMFD, les multiaccueils de la Communauté de Communes. Les locaux du Relais Assistants Maternels pourraient accueillir ces activités.

Les réunions auront lieu les premiers et troisièmes mercredis du mois, le service pourrait commencer le mois prochain.

Ce projet a été validé au Conseil Général.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir avec le Conseil Général et l'ADMR.  
(Adopté, unanimité)

## ÉDUCATION JEUNESSE SPORT CULTURE

### I. PASAE : subventions aux associations partenaires

Les activités du Contrat Educatif Local devenu Programme Annuel de Soutien aux Activités Educatives (PASAE) sont reconduites pour l'année scolaire en cours. Elles sont essentiellement assurées par des associations locales qui sont aidées financièrement pour mener à bien ces activités.

Il est proposé de valoriser comme suit les prestations de nos partenaires associatifs en leur allouant une subvention :

AAPPMA Jayat.....	300.00 €
Amicale boules de Cras sur Reyssouze.....	300.00 €
Amicale des donateurs de sang St Martin.....	100.00 €
Amicale des secouristes d'Attignat .....	50.00 €
Archers bressans .....	260.00 €
Bresse tennis de table.....	960.00 €
Cavalier fou bressan (écoles).....	1 410.00 €
Cavalier fou bressan (collèges).....	450.00 €
Comité des fêtes de St Martin .....	50.00 €
Cyclo club d'Attignat .....	300.00 €
Ferme équestre .....	1 170.00 €
Fête de l'arbre .....	70.00 €
Pâte à trac (écoles).....	1 438.00 €
Pâte à trac (collège).....	2 376.00 €
Quidams arts de rue (écoles) .....	870.38 €
R.C.C.M.....	250.00 €
Sou des Ecoles de St Didier .....	260.00 €
Sou des Ecoles de St Martin .....	200.00 €
Tennis Club de Jayat.....	180.00 €
Amis du Sougey .....	1 620.00 €
Association Pétanque d'Attignat.....	50.00 €
Bibliothèque de Cras sur Reyssouze .....	130.00 €
Bibliothèque de Béréziat.....	100.00 €
Club des retraités de Cras .....	50.00 €
Famille rurales à Attignat .....	200.00 €
Quidams arts de rue (collège) .....	870.38 €
Infini danse (écoles) .....	1 354.00 €
Infini danse (collège) .....	186.00 €
Moulin Gaud.....	200.00 €
Regroupement d'agriculteurs .....	150.00 €

Village Athlétique Bressan.....230.00 €

Coopération Solidarité Internationales ..... 0,00 €

Organisation festive bressane..... 0,00 €

(Les subventions ont été perçues alors que les activités n'ont pas eu lieu, l'an dernier, elles sont reprogrammées cette année)

**Soit un total de 29 associations pour 54 cycles d'activités,  
pour une somme totale de .. ..... 16 134.76 €**

D'autres associations hors Communauté de Communes interviennent, celle-ci signera avec leur représentant, un contrat de prestation de services :

ALTEC.....666.00 €

Artisans du monde .....725.00 €

Bruce TRIBOULIN Karaté .....800.00 €

ETAC de Bourg.....1 262.00 €

Théâtre association .....2 033.00 €

**Soit un total de 5 associations pour 8 cycles d'activités,  
pour une somme totale de .....5 486.00 €**

Des associations participent également aux activités du PASAE sans contrepartie financière :

- Amicale de boules d'Etrez
- Amicale de chasse d'Etrez
- Amicale des pompiers d'Etrez
- Amicale des pompiers de St Martin
- Bibliothèque de St Martin
- Centre de secours de Montrevel
- Comité de fleurissement de Montrevel
- Etr'informatique à Etrez
- Loisirs et culture Etrez
- Société de chasse Attignat
- Société de chasse de St Martin le Châtel

**Soit un total de 11 associations pour 11 cycles d'activités**

Les services de la Communauté de Communes produisent également en direct des prestations :

L'Ecole de musique : batucada, chant, saxophone

Le service jeunesse, éducation : Conseil Municipal d'Enfants et Funny club à Attignat, point écoute, atelier « Parlons d'avenir et toi demain ? », jeux de société.

**Soit un total de 11 cycles d'activités.**

Au total, 45 associations proposeront 84 cycles d'activités avec le concours financier de la Communauté de communes, assurant la gratuité totale de ces actions aux élèves (60 associations pour 102 cycles d'activités en 2012/2013).

Pour autant, ce programme d'activités a un coût important : 51 620 euros, dont 47 220 euros à la seule charge de la Communauté de communes après déduction des subventions en provenance de l'Etat et du Conseil général. Pour les associations, le PASAE procure une source de financement et permet d'attirer de nouveaux adhérents. Le dispositif sera sans doute à revoir dans le cadre de la généralisation des nouveaux rythmes scolaires. Il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir avec ces partenaires dans les conditions énoncées ci-avant.

*(Adopté, unanimité)*

## II. Animation jeunesse – activités proposées aux jeunes durant les vacances scolaires d'automne

La Communauté de communes organise des activités à destination des 12-17 ans du territoire. Il est proposé d'approuver le programme et les tarifs suivants. (*Adopté, unanimité*).

N°	Activités	Dates	Durée voyage compris	Âges	Lieux	Nombre de places
1	Laser Game	28/10/2013	13h – 18h	11 – 17	Bourg en Bresse	Min : 7 Max : 8
2	Bowling	29/10/2013	13h – 18h	11 – 17	Bourg en Bresse	Min : 8 Max : 10
3	V.T.T	30/10/2013	13h – 18h	11 – 17	Base de Plein Air Malafretaz	Min : 8 Max : 10
4	Soirée PS3	31/10/2013	16h – 22h	11 – 17	Espace Jeunes Montrevel en Bresse	Min : 7 Max : 8

Tarifs des activités en euros		Communauté de Communes		Département Ain hors Communauté de Communes		Extérieur hors Département de l'Ain	
		QF < 900	QF ≥ 900	QF < 900	QF ≥ 900	QF < 900	QF ≥ 900
1	Laser game	23	28	28	31	34	40
2	Bowling	17	22	22	24	26	30
3	V.T.T	13	16	16	17	19	22
4	Soirée PS3	10	13	13	14	15	18

## III. Bresse Tonic Foot / Demande de prise en charge de frais de déplacement

L'équipe des U15 accède à la Ligue cette année. Ce niveau supérieur occasionne des déplacements sur la région Rhône Alpes. Le club sollicite la Communauté de Communes pour la prise en charge des frais de déplacements pour la saison évalués à 6 000 euros.

Il est proposé de verser la somme de 3 000 euros sur l'exercice 2013, correspondants au frais de déplacements de l'équipe jusqu'à la fin de l'année civile et d'inscrire le solde au budget 2014. (*Adopté, unanimité*)

## INFRASTRUCTURES

Aménagement de la sortie du parc d'activités d'Attignat sur la RD 975 dans le cadre de la construction du rond point à la sortie d'autoroute : convention à signer avec le Conseil général

Le Conseil général aménage un rond point à la sortie de l'autoroute à Attignat. Les travaux vont permettre également de sécuriser l'accès au parc d'activités et à la route de Saint-Martin le Châtel, puisque les usagers sortant du parc d'activités seront systématiquement redirigés vers le carrefour giratoire. Les travaux s'élèvent à 1 042 000 euros HT. La Communauté de communes est appelée à participer au financement du chantier à hauteur de 100 000 euros. L'Etat prend en charge 564 363 euros, le Conseil général 377 637 euros.

Le Conseil approuve le plan de financement et autorise la signature de la convention. (*Adopté, unanimité*)

## ENVIRONNEMENT

### Ressorcerie / recyclerie – convention de groupement de commande

La Communauté de Communes s'est engagée aux côtés des Communautés d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, de Communes de Treffort en Revermont, Bresse Dombes Sud Revermont, la Vallière et Chalaronne dans le projet d'organiser une prestation de ressourcerie / recyclerie. Celle-ci a pour objet la valorisation des déchets par réemploi après leur récupération en déchetterie par des valoristes. Ce regroupement nécessite la signature d'une convention de groupement de commandes régie par l'article 8 du code des marchés publics. Cette convention précise les modalités de fonctionnement du groupement et du règlement des dépenses.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes à intervenir pour la gestion des déchets de déchetterie et la valorisation par réemploi et revente.

*(Adopté, unanimité)*

## QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

### Agenda

- Prochain conseil communautaire : mardi 29 octobre, à 20h30 à Confrançon
- Fête de la science : du 9 au 13 octobre
- Salon du livre : dimanche 13 octobre à Attignat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,  
Martial Goyard

Le Président,  
Jean-Pierre Roche

